

Informations de base	
<b>1999/0255(CNS)</b>  CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins	
Modification Règlement (EC) No 850/98 <a href="#">1996/0160(CNS)</a>	
<b>Subject</b>  3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>  <span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">PECH</span> Pêche	Rapporteur(e)  VARELA SUANZES-CARPEGNA Daniel (PPE-DE)	Date de nomination  27/01/2000
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>  Education, jeunesse, culture et sport  Pêche	Réunions  2270  2237	Date  2000-06-08  1999-12-16
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>  Affaires maritimes et pêche	Commissaire	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
30/11/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0636 	Résumé
16/12/1999	Débat au Conseil		
21/01/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
03/04/2000	Vote en commission		Résumé
03/04/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0103/2000	
19/05/2000	Décision du Parlement	T5-0249/2000	Résumé
19/05/2000	Débat en plénière		
08/06/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

08/06/2000	Fin de la procédure au Parlement		
22/06/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

<b>Informations techniques</b>	
<b>Référence de la procédure</b>	1999/0255(CNS)
<b>Type de procédure</b>	CNS - Procédure de consultation
<b>Sous-type de procédure</b>	Note thématique
<b>Instrument législatif</b>	Règlement
<b>Modifications et abrogations</b>	Modification Règlement (EC) No 850/98 <a href="#">1996/0160(CNS)</a>
<b>Base juridique</b>	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	PECH/5/12412

<b>Portail de documentation</b>				
<b>Parlement Européen</b>				
<b>Type de document</b>	Commission	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0103/2000 JO C 041 07.02.2001, p. 0004	03/04/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0249/2000 JO C 059 23.02.2001, p. 0295-0315	19/05/2000	Résumé
<b>Commission Européenne</b>				
<b>Type de document</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>	
Document de base législatif	COM(1999)0636  JO C 089 28.03.2000, p. 0001	30/11/1999	Résumé	
<b>Autres Institutions et organes</b>				
<b>Institution/organe</b>	<b>Type de document</b>	<b>Référence</b>	<b>Date</b>	<b>Résumé</b>
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES0091/2000</a> <a href="#">JO C 075 15.03.2000, p. 0034</a>	26/01/2000	

<b>Informations complémentaires</b>		
<b>Source</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>
Commission européenne	EUR-Lex	

## Acte final

Règlement 2000/1298  
JO L 148 22.06.2000, p. 0001

Résumé

# Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins

1999/0255(CNS) - 19/05/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Daniel VARELA SUANZES-CARPEGNA (PPE-DE, E) sur la protection des juvéniles d'organismes marins, le Parlement européen approuve la proposition mais suggère que les mesures s'appliquent plutôt aux crevettes dont la longueur de la carapace est de 22 mm et non 24 mm comme proposé par la Commission.

# Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins

1999/0255(CNS) - 08/06/2000 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement 850/98/CE portant sur la protection des juvéniles d'organismes marins afin de renforcer certaines mesures techniques de contrôle. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1298/2000/CE du Conseil modifiant pour la cinquième fois le règlement 850/98/CE visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins. CONTENU : Le règlement vise à modifier le règlement 850/98/CE afin de tenir compte de données nouvelles apparues après l'entrée en vigueur de ce dernier. Il s'agit en particulier des éléments suivants : - modalités d'application concernant les chaluts de séparation ou les grilles de tri utilisés pour la capture des crevettes; - la fermeture en 2000, 2001 et 2002 des pêcheries aux lançons au large de la côte nord-est de l'Angleterre et de la côte est de l'Écosse; - la reformulation des conditions d'applicabilité de certaines mesures nationales; - la révision ou l'introduction de tailles minimales en ce qui concerne un certain nombre de mollusques bivalves et de crustacés. ENTRÉE EN VIGUEUR : 12.07.2000.

# Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins

1999/0255(CNS) - 30/11/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 850/98/CE portant sur la protection des juvéniles d'organismes marins afin de renforcer certaines mesures techniques de contrôle. CONTENU : Le 30 mars 1998, le Conseil des ministres arrêtait le règlement 850/98/CE visant à la conservation des ressources de pêche par des mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins. Après l'adoption et la publication de ce règlement, il est apparu qu'un certain nombre de données et de développements communiqués à la Commission devaient y être incorporés, notamment : 1) des modalités d'application concernant les chaluts de séparation ou les grilles de tri utilisés pour la capture des crevettes; 2) la fermeture en 2000, 2001 et 2002 des pêcheries aux lançons au large de la côte nord-est de l'Angleterre et de la côte est de l'Écosse; 3) la reformulation des conditions d'applicabilité de certaines mesures nationales; 4) la révision ou l'introduction de tailles minimales en ce qui concerne un certain nombre de mollusques bivalves et de crustacés. Ces divers éléments font l'objet de la présente proposition de cinquième modification du règlement 850/98/CE.